



## Compte rendu CPPNI CCN 51 du 15 novembre 2023



### ➔ **Mutuelle, frais de santé : présentation des comptes de résultats du premier semestre 2023 et perspectives 2024**

Le prestataire ARRA Conseil qui accompagne les partenaires sociaux a fait état des résultats déficitaires du régime de mutuelle sur le premier semestre 2023.

Il s'agit d'une tendance générale dans l'ensemble des secteurs d'activité accentuée par l'inflation et des diminutions de remboursement sur certains actes de la sécurité sociale vers les complémentaires santé (évolutions réglementaires).

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023, les résultats déficitaires inquiètent les assureurs, en effet ils parlent d'1 million d'euros de déficit au premier semestre soit 116%.

Dans ce contexte, les organismes assureurs référencés ont demandé une réévaluation des taux de cotisation, la proposition étant de + 10 % au 1/01/2024 de la base 1, qui passera à 1,06 %, **soit 40,80 euros** et de + 3 % pour les options.

La CGT a indiqué vouloir revoir la structuration de la mutuelle, notamment la répartition employeurs / salarié.e.s de la cotisation. Car encore une fois, ce n'est pas aux salarié.e.s de subir cette augmentation. La CGT a déjà alerté sur la structuration même de la mutuelle. Très peu de salarié.e.s couvert.e.s (moins de 40 000 sur 300 000 salarié.e.s)

La FEHAP a indiqué **ne pas souhaiter revenir sur le régime actuel**, mais a insisté sur la nécessité de trouver une solution supportable pour les établissements tout en faisant face aux évolutions réglementaires à venir. Encore une fois, la FEHAP parle des structures mais pas des salarié.e.s.

Les employeurs sont contre une augmentation en deux temps. Ils veulent une seule augmentation, ce qui aurait pour impact de fragiliser encore une fois les salarié.e.s du secteur.

### ➔ **Questions diverses**

Les organisations syndicales ont demandé :

- L'ouverture de négociations salariales
- Les 183 euros pour tous
- La transposition de l'ensemble de mesures annoncées pour la Fonction Publique Hospitalière
- La revalorisation des indemnités pour travail de nuit et dimanches et jours fériés
- La prise en compte des évolutions jurisprudentielles en matière de congés, notamment en ce qui concerne les indemnités de nuit, dimanches et jours fériés payés, ainsi que l'intégration dans la CCN 51.

Que compte faire la Fehap pour sortir de l'impasse des négociation (CCUE) ?

La CGT demande de mettre à l'ordre du jour de façon systématique la revalorisation salariale et les 183 euros pour TOUS.

La CGT demande si des négociations sur la transposition de l'augmentation de la valeur d'indice du public faite au mois de juillet va avoir lieu au sein de notre convention.

La FEHAP a indiqué avoir entendu les demandes des organisations syndicales et a tenu à préciser qu'en ce qui concerne le bénéfice de certaines des enveloppes attribuées à la fonction publique, des précisions étaient encore attendues sur les secteurs concernés.

La FEHAP dit que sur les primes de nuit, les engagements ne sont pas si clairs que ça.

Pour le sanitaire, ça a l'air d'être clair, mais ils échangent encore, car ils ne sont pas d'accord avec la façon dont le ministère chiffre les choses.

En revanche, pour le social et médico-social, des annonces sont faites, mais il y a besoin de précisions avant d'engager des négociations sur ces sujets.

Cela doit être regardé dans le détail concernant les primes de nuit.



## ➤➤ Point CCUE

La FEHAP et AXESS pensent que c'était un bon avenant qui résultait d'un travail sur plusieurs mois, qui garantissait un certain nombre d'éléments pour les salarié.e.s et qui octroyait dans sa partie méthodologique des moyens pour les organisations syndicales pour négocier.

Il y a eu opposition, ce qui crée un contexte nouveau et de l'incertitude.

Première incertitude sur l'enveloppe du médico-social, car l'octroi de crédit sur les bas salaires était conditionné à la signature de cet avenant.

Position FEHAP : tout faire pour récupérer les enveloppes et descendre au niveau des salarié.e.s.

Ce n'est pas aux salarié.e.s de faire les frais de cette situation.

Le FEHAP veut tout faire pour récupérer les enveloppes et trouver le meilleur chemin pour qu'elles descendent auprès des salarié.e.s.

Il faut d'abord avoir la confirmation des enveloppes, ce qui semble calé pour le sanitaire mais pas pour le médico-social.

Puis savoir si cette négociation aura lieu au niveau d'AXESS ou dans chaque convention collective.

La FEHAP et AXESS sont convaincus qu'il faut aller vers une CCUE.

Suite à cette situation nouvelle, AXESS souhaite organiser des bilatérales avec toutes les OS.

A contexte nouveau, stratégie nouvelle.

A aucun moment AXESS n'a évoqué la dénonciation des deux conventions, 66 et 51.

La décision de la CGT de faire opposition à l'avenant qui était proposé est issue d'une consultation de toutes nos bases qui ont demandé majoritairement qu'on fasse opposition.

La position de la CGT au sein de la CMP d'AXESS est constante, respectueuse et responsable. Responsable des salarié.e.s et des usagers.

On a toujours dit de façon constante qu'il fallait les 183 euros pour TOUS, pas uniquement pour les salarié.e.s infra SMIC, mais bien tou.te.s les salarié.e.s qui sont exclu.e.s par les différentes mesures (Ségur, Laforcade et autres).

La CGT a toujours affirmé sa position pour une CCUE de haut niveau, de façon que les « non branchés » puissent bénéficier d'un socle commun.

Pour qu'une CCUE soit de haut niveau, il faut qu'il puisse y avoir un travail mené d'un bout à l'autre et pas par bloc.

L'avenant proposé ne répondait absolument pas au 183 € nets pour TOUS.

Cet accord n'était pas opposable aux financeurs (mesures conditionnées au financement), ce qui est inacceptable pour la CGT. Il faut arrêter avec ces décisions qui ne sont plus opposables aux financeurs.

Quand on signe quelque chose, il faut que les financeurs s'engagent. Engagement fort du ministère et pas du chantage.

On demande que les négociations sur les salaires continuent au niveau de la 51. On sait que la CCUE ne se travaille pas en un semestre. Il faut du temps.

La CGT demande tout document chiffré pour avoir des négociations opérantes.

La CGT sera signataire du courrier pour l'OPCO santé.

**Pour la CGT, il est inacceptable que la seule augmentation soit celle des mutuelles, les 15 % d'augmentation doivent être sur les salaires.**

### ➔ **Récapitulatif des dates de réunion 2024 :**

- 16 janvier
- 12 mars
- **28 mai (en lieu et place du 5 juin )**
- 8 octobre
- **10 décembre (en lieu et place du 4 décembre)**